

Termes de Référence

Termes de référence du Cabinet en charge de l'étude de faisabilité et d'évaluation d'un projet de numérisation du système de paiement et d'enregistrement

I.Contexte :

Le FID a déjà développé un système d'information pour la gestion des informations des ménages dès leur identification au suivi des transferts qui leur sont octroyés. Ce système est actuellement fonctionnel. Pour le moment, l'alimentation de donnée se fait essentiellement via une saisie sur interface ou sur Excel par des opérateurs de saisie ou par les chargés de projets du FID. Ainsi le FID a ressenti le besoin d'augmenter un peu plus le niveau d'automatisation de cette alimentation de donnée.

De ce fait, le FID projette de mettre en place une plate-forme de collecte de données permettant une numérisation accrue du système de paiement et d'enregistrement de ses bénéficiaires. Afin de bien mener ce projet, le FID a l'intention de recruter un cabinet d'étude et d'évaluation pour l'accompagner dans la réalisation dudit projet;

Les présents termes de référence sont développés pour établir un contrat avec un cabinet ou un consortium de consultant individuel chargé de l'étude de faisabilité ainsi que de l'évaluation étape par étape de l'implémentation du projet

II.Objectif de la mission :

L'objectif de la mission est de :

1. Effectuer les études nécessaires permettant d'évaluer l'existant/les conditions nécessaires et optimales et les besoins nécessaires pour la mise en place du nouveau système. De ces études ressortiront :
 - Les capacités humaines disponibles tant du FID que de ses partenaires.
 - Le coût estimatif global du projet.
 - Finaliser le Terme de Référence pour le recrutement d'un prestataire chargé du développement de la plateforme de collecte de donnée
 - l'environnement global de la mise en œuvre : situation du terrain par rapport aux réseaux, défi organisationnel, ajustement de compétence nécessaire. Il s'agit principalement d'apprécier la réalité du terrain au regard des objectifs du FID
2. Formaliser, décrire les besoins du FID en termes d'enregistrement et de paiement

3. Appuyer le FID dans la formulation des termes de référence du cabinet qui sera chargé du développement
4. Effectuer des évaluations après chaque étape de mise en place, aussi bien de l'enregistrement que du paiement, du site pilote aux extensions. Ces études permettront de :
 - Dégager les points forts et points faibles du projet
 - Ajuster la prévision globale du coût global
 - Relever les problèmes techniques et organisationnels sur l'implémentation du projet
 - D'apporter des améliorations tant au niveau procédural que du développement informatique proprement dit

III. Travaux à réaliser :

Sous la supervision du Directeur Général du FID et de son staff, le consultant est tenu de réaliser les étapes suivantes :

- Analyse permettant d'identifier les acteurs, les entités intervenantes et l'environnement du système à mettre en place (notamment l'analyse de l'intégration avec le système existant).
- Se familiariser avec les documents de travail du FID, en particulier les manuels opérationnels, les manuels de procédure et les termes de référence type des intervenants sur terrain.
- Analyse des informations et circuit de ces informations entre les acteurs.
- Recenser les textes législatifs et normatifs en vigueur liés à la mise en place du système et proposer au FID les ajustements nécessaires pour le respect de ces cadres juridiques
- Inventorier les offres technologiques et commerciales existant sur le marché répondant au besoin du projet et fournir les éléments pertinents permettant d'effectuer le choix le plus rationnel possible. Les technologies éprouvées et offrant une garantie de pérennisation suffisante seront fortement appréciés.
- De finaliser les termes de référence déjà préparés en vue du recrutement du cabinet en charge du développement de la plate-forme.
- Réaliser une cartographie simple en termes de disponibilité de réseau et d'énergie sur l'ensemble du site de FID.
- Proposer au FID les calendriers de descente sur terrain en vue de la réalisation des études préalables. Ces propositions devront tenir compte des plannings opérationnels déjà établi.

- Proposer au FID une stratégie d'extension réaliste et soutenable. Cette proposition contiendra le ou les sites pilotes pour chaque composante ainsi que les sites d'extension intermédiaires en tenant compte des caractéristiques géographiques et humaines.
- Élaborer des questionnaires permettant d'avoir les informations requis par l'étude ou l'évaluation pour chaque étape.
- Recruter et former les enquêteurs et les superviseurs d'enquêtes nécessaires à la réalisation de la prestation, de l'étude de faisabilité jusqu'à l'évaluation des sites de premier extension
- Effectuer des interviews auprès des cadres du FID ainsi que des partenaires.
- Effectuer des enquêtes auprès des bénéficiaires du FID. L'enquête se fait aussi bien auprès des ménages pris individuellement qu'à travers des focus group.
- Proposer au FID les modifications nécessaires aux manuels opérationnels si le besoin se présente.
- Proposer au FID les ajustements par rapports aux termes de références classiques des partenaires chargés de l'enregistrement, de l'encadrement et du paiement
-

En outre, le Cabinet s'engagera à :

- Vérifier la cohérence et la complétion des données reçues dans le cadre de l'exécution de son mandat ; il devra au besoin les compléter par les investigations et recherches nécessaires à l'exécution de sa tâche ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ;
- Tenir compte des observations éventuelles et des avis des différentes structures impliquées dans le processus ;
- Travailler suivant les standards professionnels, de sécurité et éthiques les plus exigeants afin de minimiser les risques fiduciaires liés à l'activité d'agence de paiement/transferts ;
- Remettre au FID une copie électronique du résultat d'enquêtes (fiche d'enquête.....).

IV. Résultats attendus :

Le résultat attendu est la mise en place d'un système informatique performant qui remplit toutes les attentes du projet. Les résultats intermédiaires seront des éléments clefs dans le processus de mise en place de la plate-forme:

(1) L'étude préalable permettra entre autres :

– d'apprécier la disponibilité de réseau et de source d'énergie électrique sur les zones d'intervention du FID.

– de déterminer les zones favorables à la mise en œuvre du ou des pilotes ainsi que les zones d’extension prioritaires.

– de définir les diverses modifications à apporter aux outils de travail du FID

- d’avoir une appréciation du coût de la mise en œuvre.

(2) la numérisation de l’enregistrement. L’évaluation se penchera entre autres sur :

– la durée effective des opérations par ménage

– le coût détaillé des matériels mis en place

– le coût détaillé des formations dispensées

– le niveau de maîtrise du système par les opérants

– la satisfaction et degré de confiance auprès des entités concernées

– la disponibilité des matériels et accessoires nécessaires sur le marché local

– les risques liés à la mauvaise utilisation des matériels

– le degré de vulnérabilité du système par rapport aux environnements extérieurs au projet tels que la rupture de stock, la non disponibilité de réseaux ou de sources d’énergies

(3) l’automatisation de traitement des opérations de paiements. L’évaluation se penchera entre autres sur :

– la durée effective des opérations par ménage

– le coût détaillé des matériels mis en place

– le coût détaillé des formations dispensées

– le niveau de maîtrise du système par les opérants

– le niveau minimum exigé aux opérants

– la satisfaction et degré de confiance auprès des entités concernées

– les possibilités de contournement des mesures préventives pouvant être source de malversations.

– la disponibilité des matériels et accessoires nécessaires sur le marché local

– les risques liés à la mauvaise utilisation des matériels

– le degré de vulnérabilité du système par rapport aux environnements extérieurs au projet tels que la rupture de stock, la non-disponibilité de réseaux ou de sources d’énergies’

V.Livrables et durée totale de la prestation:

La période d’intervention du prestataire s’imbrique avec ceux des autres prestataires : du cabinet en charge de développement et mise en place de la plateforme, du cabinet d’enregistrement, du cabinet en charge des paiements. Par ailleurs, vu le nombre assez élevé de l’ensemble des sites concernés, l’implémentation se fera par étape, d’où le fait qu’après les sites pilotes, il y aura des phases d’extensions . Ainsi, cinq (05) ordres de services sont prévus.

OS n°1 : Démarrage de la prestation. Concerne l’étude préalable

OS n°2 : Evaluation de l’enregistrement des sites pilotes.

OS n°3 : Evaluation de l’opération de paiement des sites pilotes.

OS n°4 : Evaluation de l'enregistrement des sites pilotes extensions.

OS n°5 : Evaluation de l'opération de paiement des sites pilotes extensions.

La durée totale des prestations est estimée à 145 jours et à étaler sur 12 mois calendaires.

Le prestataire est tenu de remettre les livrables sus cités au client:

PRODUITS LIVRABLES	CALENDRIER DE REMISE* (hors délai d'approbation des livrables)
Rapport de démarrage	10 jours après réception de l'OS
Rapport d'analyse préalable	30 jours après validation du rapport de démarrage
Rapport d'évaluation de l'enregistrement du site pilote	21 jours après OS n°2
Rapport d'évaluation du paiement du site pilote	21 jours après OS n°3
Rapport d'évaluation de l'enregistrement des sites d'extension	21 jours après OS n°4
Rapport d'évaluation du paiement des sites d'extension	21 jours après OS n°5
Rapport final	21 jours après validation dernier rapport

** Le calendrier proposé est à titre indicatif et sera négocié lors de la négociation avec le prestataire.*

VI. Matériels à fournir par le Consultant

Les matériels et outils nécessaires sont à la charge du prestataire

VII. Services à fournir par le FID :

- Le FID fournit au consultant tous les documents relatifs aux projets ainsi que tous autres documents et informations nécessaires à l'étude

VIII. Profil du prestataire

Vu la complexité de l'étude, le prestataire doit disposer d'une équipe pluridisciplinaire, composé au moins d'un ou une statisticienne, d'un ou une informaticienne et d'un ou une spécialiste en étude socio-économique ayant au minimum 5 années d'expériences dans leur domaine respectif.